

Québec, le 24 mars 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 19 février 2015, la députée de Joliette déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale, demandant d'annuler la décision de mettre sur la glace le projet de nouvelle buanderie publique sur les terrains du Centre hospitalier régional de Lanaudière et que le gouvernement s'engage à maintenir la buanderie Lavérendière comme buanderie à vocation publique à but non lucratif.

Je tiens d'abord à vous assurer que nous sommes sensibles aux arguments invoqués par la population, mais qu'il est impératif et dans l'intérêt de celle-ci, considérant la situation budgétaire actuelle du gouvernement, de s'assurer d'effectuer toutes les validations nécessaires afin de réaliser le meilleur investissement possible pour les services de buanderie des différentes régions.

Ainsi, les actions présentement encourues par le ministère de la Santé et des Services sociaux nous permettront d'effectuer une comparaison et de prendre une décision, soit pour l'impartition des services au privé ou pour la poursuite de l'implantation du projet majeur de construction de buanderie publique dans la région de Lanaudière. Par conséquent, nous désirons vous informer que le Ministère souhaite maintenir la décision actuelle qui est de poursuivre selon le processus d'appel d'offres.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 15-MS-00279-02